

Dakar — A deux ans de l'évaluation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le directeur des programmes de l'Association sénégalaise pour le bien-être familial (ASBEF) a relevé que les progrès sont lents et les indicateurs, encore très faibles par rapport à la mortalité maternelle et infantile et au taux de prévalence contraceptive.

"Force est de constater que les progrès sont lents et le Sénégal a des défis réels à relever en matière de lutte contre la mortalité maternelle infantile et néonatale", a relevé Moussa Mané, en marge d'un atelier d'orientation budgétaire des parlementaires sur la santé de la reproduction et la planification familiale.

En effet, le Sénégal comme beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne est confronté aux taux anormalement élevés de mortalité maternelle, qui n'a pas subi de baisse significative, passant de 510 à 392 décès pour 100 000 naissances vivantes, selon la dernière Enquête démographique de santé (EDS V 2011), citée par le directeur des programmes de l'ASBEF.

"Cette situation est très souvent liée au manque d'accès à des méthodes sûres et efficaces de contraception, aux besoins non satisfaits en planification familiale (29%), aux grossesses non désirées, aux avortements à risque, aux mariages précoces et aux actes de violence sexuelle entre autres", a-t-il souligné.

Pour Moussa Mané, il y a également "une insuffisance des ressources pour prendre en compte ces indicateurs et les booster".

"Du moment où c'est le Parlement qui vote les budgets, on a trouvé pertinent et indispensable de sensibiliser les parlementaires, de les orienter sur l'élaboration du budget, le processus et sur l'importance de l'augmentation du budget de la santé de la reproduction pour vraiment atteindre les objectifs en matière de réduction de la santé maternelle et infantile", a-t-il expliqué.

"C'est important d'avoir les élus avec nous pour plusieurs raisons, parce que d'abord ce sont des leaders au niveau de leurs communautés et ils peuvent parler avec elles, être des relais et des champions dans le cadre du plaidoyer en faveur de la planification familiale", a assuré pour sa part le Directeur de la Santé de la reproduction et de la survie de l'enfant (DSRSE), le Dr

Mamadou Bocar Daff, qui prenait part à la rencontre.

Il est aussi essentiel, "dans le cadre du vote du budget, de faire en sorte que le gouvernement s'engage à mettre les ressources nécessaires", a-t-il souligné.

Il a également mis en exergue la nécessité pour les élus de comprendre l'importance de la planification familiale, ce qu'elle apporte dans le développement socio-économique.

Au détour de ces rencontres, a relevé le Directeur de la santé de la reproduction, " les élus peuvent avoir les outils nécessaires pour développer l'argumentaire nécessaire".

"Ce n'est pas quelque chose de nouveau, nous avons toujours travaillé avec l'Assemblée nationale et le Parlement d'une façon générale. Et il se trouve qu'avec cette législature, il y a beaucoup de nouveaux députés. C'est juste un exercice que nous reprenons pour avoir un potentiel important de personnes au Sénégal, qui comprennent l'enjeu qu'il y a autour de la planification familiale", a-t-il précisé.

Il a rappelé que " le Sénégal a besoin de plus d'un milliard pour l'achat de produits contraceptifs". "C'est de l'argent et c'est le devoir du Sénégal de satisfaire à cette demande", a-t-il déclaré.

"Nous avons le soutien de partenaires, mais jusqu'à quand ? Il faut qu'on voie progressivement comment résorber ce gap, pour que le Sénégal puisse avoir une souveraineté dans ce domaine", a ajouté le Dr Daff.

Il s'agit pour le Sénégal de se préparer et de montrer à ces bailleurs qu'on donne une attention particulière à la planification familiale, surtout les encourager à accompagner les programmes parce, quand ils savent que l'Etat fait des efforts, ils sont enclins à s'engager parce que les besoins sont énormes.

La Direction de la Santé de la reproduction et de la survie de l'enfant est en train de former les sages-femmes sur les méthodes de contraception longue durée (dispositif intra utérin, implants) et faire en sorte également que tous les produits soient disponibles. En un an, la prévalence contraceptive est passée de 12% à 16%.